



## CONVOCATION

Conformément à l'article 13 de la loi communale du 13 décembre 1988, le Collège des Bourgmestre et échevins invite les conseillers à assister à la prochaine réunion du Conseil communal qui aura lieu

**le lundi 05.06.2023 à 18:00 heures**  
**dans la salle polyvalente (dernier étage Maison communale),**  
**2, rue du Château, L-8385 Koerich**

aux fins de délibérer sur les points faisant l'objet de l'ordre du jour conformément à ce qui suit:

### Séance publique

Art. 13 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988

Art. 18. Le conseil ne peut prendre de résolution, si la majorité de ses membres en fonction n'est présente.

Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre requis, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, quel que soit le nombre des membres présents, prendre une résolution sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

Les deuxième et troisième convocations se feront conformément aux règles prescrites par les articles 12 et 13, et il sera fait mention si c'est pour la deuxième fois ou pour la troisième fois que la convocation a lieu.

en outre la troisième convocation rappellera textuellement les deux premières dispositions du présent article.

Un membre du conseil qui, sans motif légitime, n'aura pas été présent à trois séances consécutives pourra, sur la proposition du conseil, être déclaré démissionnaire par le ministre de l'Intérieur.

1. Etat des recettes restant à recouvrer à la clôture de l'exercice 2022 : approbation
  2. Organisation scolaire 2023/2024 – approbation du projet de l'organisation scolaire provisoire de l'enseignement fondamental
  3. Affectations sur les postes vacants dans l'enseignement fondamental de la Commune de Koerich sur base des candidatures de la liste 1 du Ministère de l'Education Nationale
  4. Approbation de l'organisation relative aux cours de musique proposés dans la Commune de Koerich pour l'année 2023/2024
  5. Mise en état de la voirie rurale : projet d'aménagement d'un chemin rural au lieu-dit« an der Laach » à Goetzingen – vote des devis et crédits supplémentaires afférents –
  6. Mise en état de la voirie rurale : projet d'aménagement d'un chemin rural au lieu-dit« op Praemert » à Goetzingen – vote des devis et crédits supplémentaires afférents –
  7. Mise en état de la voirie rurale : projet d'aménagement d'un chemin rural au lieu-dit« Schënner » à Goeblange – vote des devis et crédits supplémentaires afférents –
  8. Mise en état de la voirie rurale : application d'enrobés et reprofilage des chemins ruraux aux lieux-dits « Schlammstrachen », « rue du Bois », « beim Laachwee » et « St Hubert » – vote des devis et crédits supplémentaires afférents –
  9. Projet pilote 2023 « Sauvons Bambi » - approbation convention –
  10. Klima-Bündnis Lëtzebuerg/Alliance pour le climat – approbation convention –
  11. SuperDrecksKëscht – approbation convention-cadre d'adhésion
  12. Approbation d'une convention concernant l'aménagement d'un étang sur un terrain sis à Koerich, aux lieux-dits « Bei der Galgen », resp. « Steckwies »
  13. Approbation d'une convention concernant la plantation d'arbres fruitiers sur un terrain sis à Koerich, au lieu-dit « Kléireknapp »
  14. Récompenses pour « sportifs méritants » - détermination -
  15. Subvention extraordinaire : Chorale Ste Cécile Koerich
  16. Subvention extraordinaire : Käercher Musek
  17. Mise à disposition subvention étatique dans le cadre du « Beautiful Decay Festival »
  18. Confirmation d'un règlement de circulation temporaire (rue du Château)
  19. Compte-rendus conseil communal – approbation –
  20. Rapports et informations
  21. Acte N°10.833/2023 du 05 mai 2023 - approbation (ACK-Oster-Biever)
  22. Acte N°9856/2022 du 05 décembre 2022– approbation (ACK-Ries)
- Séance à huis clos**
23. Démission d'un agent administratif (anc. rédacteur) – approbation -

Koerich, le 26.05.2023

Pour le Collège des Bourgmestre et échevins

Le Bourgmestre,  
M. Jean Wirion

Le secrétaire communal,  
M. Patrick Ledoq